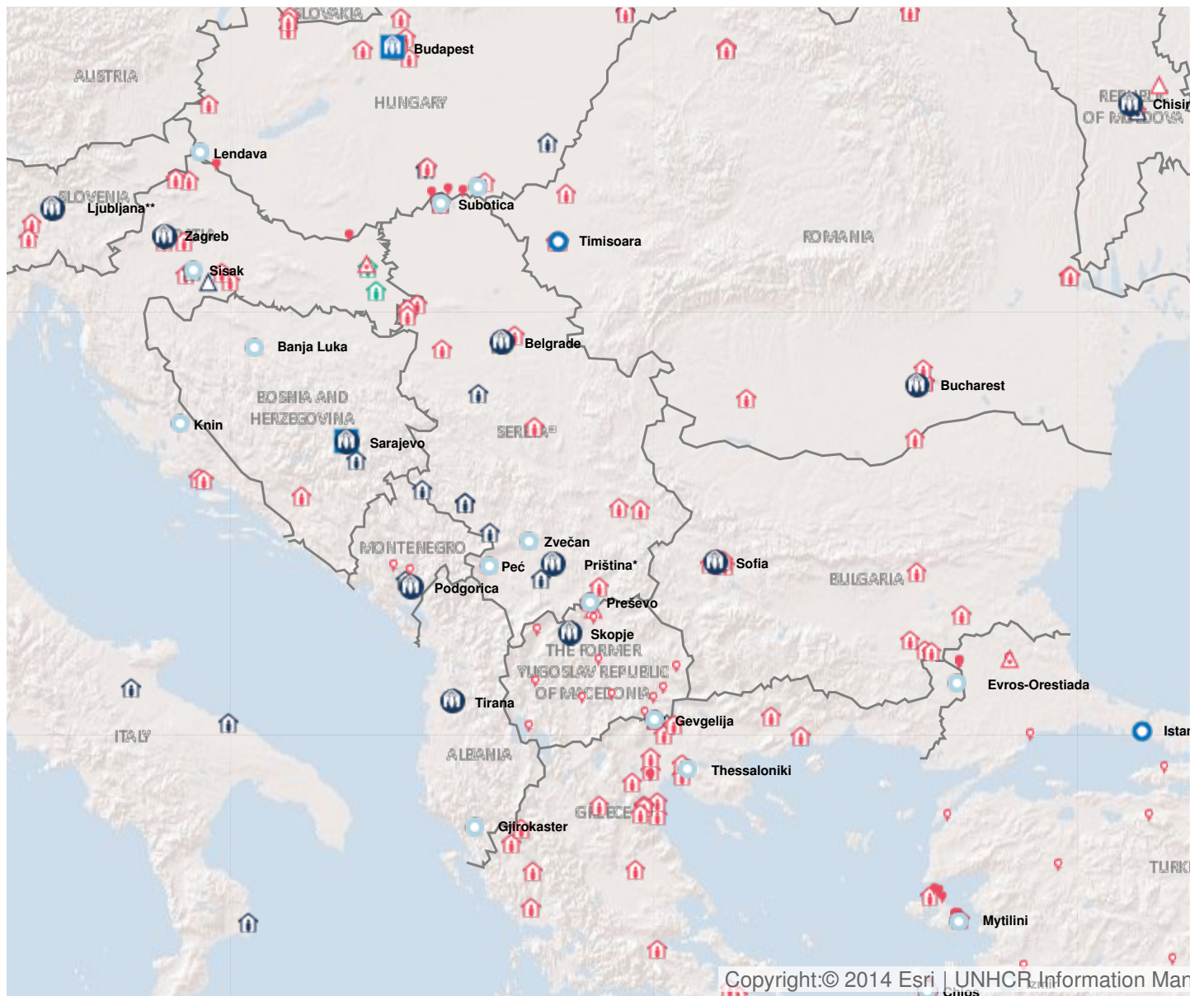


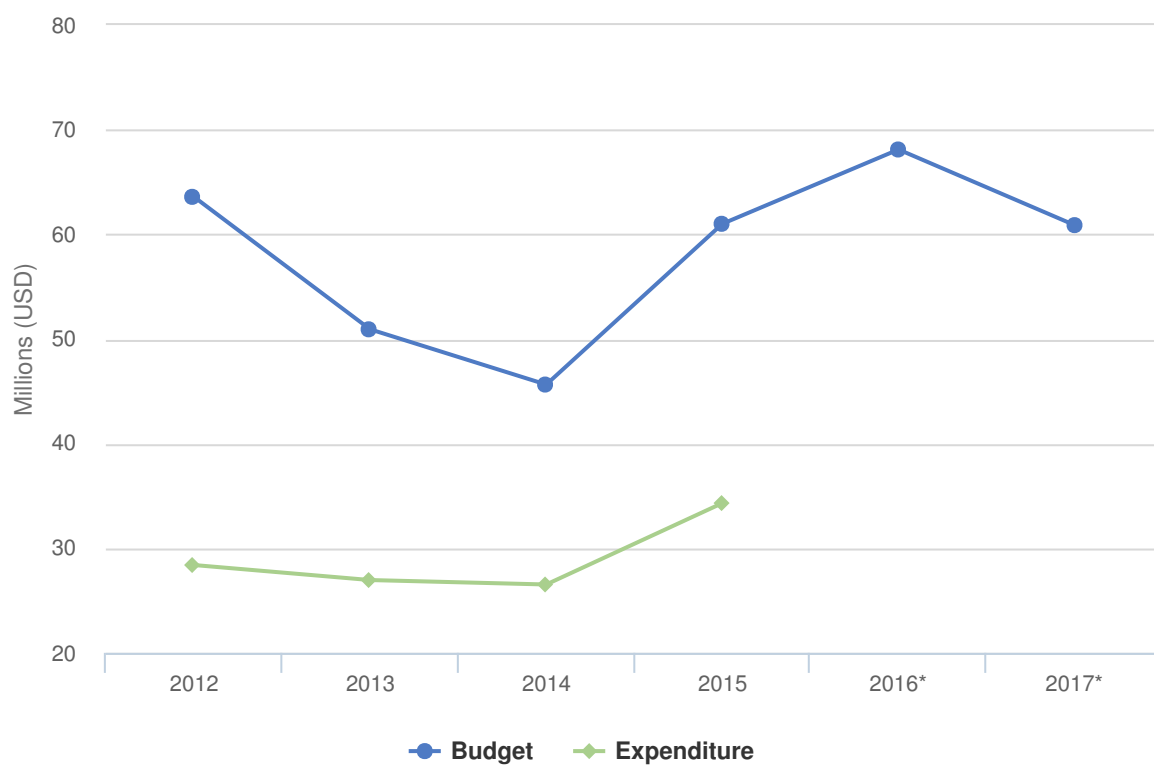
Subregion: South-Eastern Europe

| Bosnie-Herzégovine | Monténégro | Serbie et Kosovo (Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité) | Ex-République yougoslave de Macédoine |

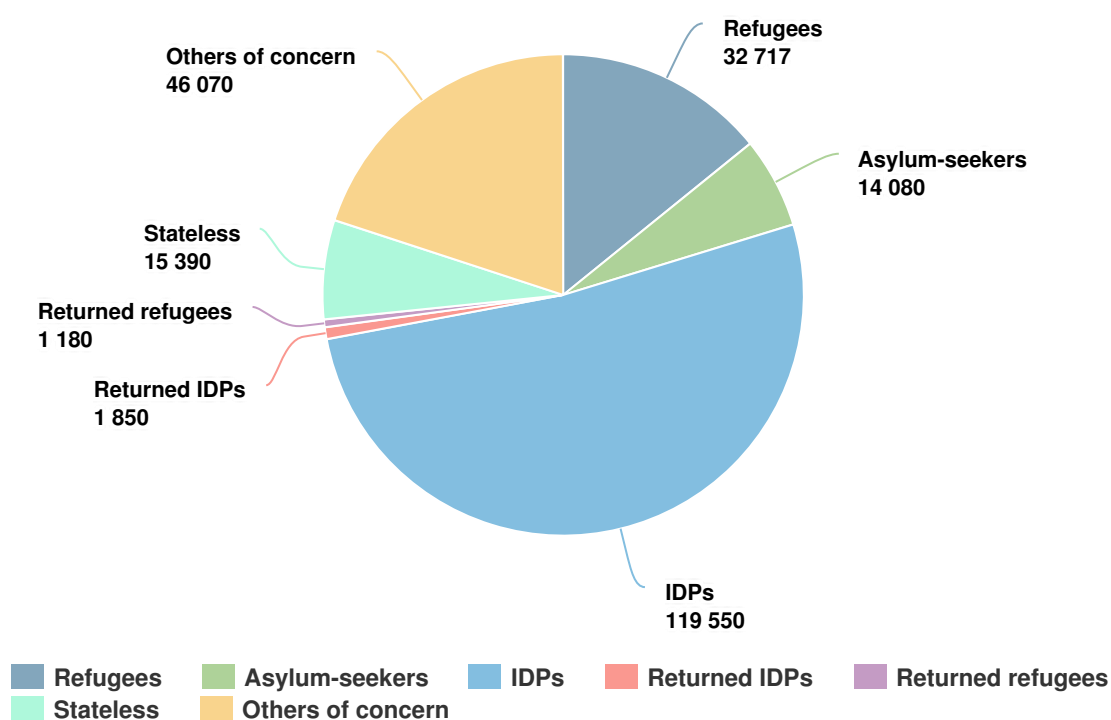


Latest update of camps and office locations **21 Nov 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion South-Eastern Europe



People of Concern - 2017 [projected]



Environnement opérationnel et stratégie

Les personnes relevant de la compétence du Bureau régional du HCR pour l'Europe du Sud-Est comprennent quelque 345 000 personnes déplacées par suite des conflits des années 90 : des réfugiés et des rapatriés en Bosnie-Herzégovine, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro et en Serbie ; des déplacés internes en Bosnie-Herzégovine et en Serbie et au Kosovo (S/RES/1244 (1999)) ; et des rapatriés au Kosovo (S/RES/1244 (1999)). De plus, les Balkans de l'Ouest abritent près de 12 000 personnes risquant l'apatridie, dont plus de la moitié en Albanie. Une priorité première du HCR en Europe du Sud-Est ces trois dernières années a été d'aider les États à se doter de régimes d'asile justes et efficaces. Cela demeurera au premier rang des activités en 2017 et au-delà. En partenariat avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le HCR a entrepris de mettre en œuvre le projet de l'Instrument d'aide de préadhésion de l'Union européenne (IAP II) « Soutien régional à une gestion des migrations sensible aux impératifs de la protection dans les Balkans de l'Ouest et en Turquie ».

Le HCR continuera de répondre aux besoins des réfugiés et des déplacés internes, en participant au programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie et à l'Instrument d'aide de préadhésion de 2012, « Action au titre de l'annexe VII : soutien aux solutions durables de la stratégie de mise en œuvre révisée de l'annexe VII de l'accord de paix de Dayton » en Bosnie-Herzégovine. La satisfaction des besoins restants des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les communautés roms déplacées, sera une priorité en 2017. Des progrès dans le travail planifié sur les solutions de logement durable permettront de fermer près de 120 centres collectifs en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Serbie et au Kosovo (S/RES/1244 (1999)). En Bosnie-Herzégovine, le HCR prodiguera un soutien direct pour répondre aux besoins en abris et autres besoins essentiels de groupes vulnérables, tout en renforçant également les capacités locales, en vue de transférer le processus de réalisation de solutions durables aux autorités nationales d'ici à la fin 2017.

Le HCR s'efforcera de trouver des solutions durables pour les rapatriés et les déplacés internes au Kosovo (S/RES/1244 (1999)), et dans le contexte de l'Initiative régionale sur des solutions durables pour les personnes déplacées originaires du Kosovo (S/RES/1244 (1999)), connue sous le nom de processus de Skopje, notamment en facilitant les retours volontaires, la priorité étant accordée aux groupes les plus vulnérables, comme les résidents des centres collectifs temporaires et les communautés rom, ashkali et égyptienne.

Des changements substantiels dans la portée et l'envergure des mouvements mixtes ont été observés le long de la voie orientale de la Méditerranée à la fin février 2016, en raison de l'établissement progressif de restrictions aux frontières entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine, s'ajoutant à d'autres limitations le long de la route des Balkans de l'Ouest. Après l'adoption de la déclaration UE-Turquie en mars 2016, qui souhaitait limiter le nombre de réfugiés et de migrants traversant la mer Égée depuis la Turquie vers la Grèce, la voie orientale de la Méditerranée est devenue moins empruntée.

Des personnes relevant de la compétence du HCR demeurent dans des pays de transit, notamment dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie. D'autres voies, moins connues, sont aussi exploitées par les réseaux de passeurs, notamment par l'Albanie, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo (S/RES/1244 (1999)). La majorité des personnes qui voyagent dans le cadre de ces mouvements viennent des pays d'origine des réfugiés, par exemple l'Afghanistan, l'Iraq et la République arabe syrienne.

Depuis mars 2016, les opérations du HCR dans les pays et territoires de l'Europe du Sud-Est ont enregistré une baisse d'activité, correspondant à la diminution des mouvements en provenance de la Grèce. Ces opérations ont notamment fourni des hébergements de transit, un suivi de la protection, des conseils juridiques, des articles de secours essentiels, des espaces sûrs pour les femmes et les enfants, et des services pour les personnes avec des besoins spécifiques. Le HCR s'est attaché à rationaliser ses services et activités, tout en maintenant sa capacité à faire face à des imprévus en cas de nouveaux événements. L'axe de l'intervention du HCR en 2017 sera de garantir la protection des personnes relevant de sa compétence, le suivi de la détention et des frontières ainsi que le

renforcement des régimes d'asile. Le HCR s'emploiera également à étayer la communication et le plaidoyer, notamment avec les populations et communautés touchées.

2017 Budget for South-Eastern Europe | USD

Operation	Pillar 1 Refugee programme	Pillar 2 Stateless programme	Pillar 3 Reintegration projects	Pillar 4 IDP projects	Total
Regional Office in South Eastern Europe	35,978,782	3,291,115	3,787,869	17,820,348	60,878,115
Total	35,978,782	3,291,115	3,787,869	17,820,348	60,878,115
